

**Arrêté N°02/2026 portant réglementation temporaire
De la circulation et du stationnement
Rue du Bouton D'Or.
Rénovation éclairage public.**

Le Maire de la commune de VERFEIL,

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 411-1, R. 417-2, R. 417-3 et R. 417-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L. 2212.5, L. 2213-1 à 6 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise Bouygues Energies et Services, 1 Allée de Longuetterre 31850 Montrabé, à l'occasion des travaux de rénovation de l'éclairage public, Rue du Bouton d'Or à VERFEIL ;

Considérant qu'il est de son devoir de veiller à la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 : Afin de pouvoir effectuer des travaux de rénovation de l'éclairage public, l'entreprise Bouygues Energies et Services, sera autorisée à mettre en place des échafaudages Rue du Bouton d'Or le 09/01/2026 de 08h00 à 18h00.

Article 2 : Durant cette période, et selon les besoins du chantier, la circulation des piétons pourra être interdite.

Article 3 : La signalisation et la protection par panneaux et barrières de chantier seront assurées par l'entreprise Bouygues Energies et Services et retirées dès achèvement des travaux.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tout véhicule en stationnement interdit et gênant pourra faire l'objet d'un déplacement par les services municipaux ou bien d'une procédure de mise en fourrière.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Conformément à l'article R. 421-1 et suivant du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Article 8 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VERFEIL, Madame la Directrice générale des services de la mairie de VERFEIL, Monsieur le Brigadier-chef Principal de police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Verfeil le 06 janvier 2026.

Le Maire

Patrick PLICQUE

